

Analyse du financement municipal

Comme suite à l'Étude sur les coûts de la diffusion chez les diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU

Rapport final | octobre 2010

Présenté à RIDEAU



CONSEIL EN MANAGEMENT, STRATÉGIE ET ÉCONOMIE

6925, 9^e Avenue, Montréal (Québec) Canada H1Y 2L1
administration@ds2007.ca | 514.509.1143
www.ds2007.ca

Responsables de la réalisation de l'étude

Pascale Daigle et Pierre-Olivier Saire, associés, DS 20|07

Comité de l'économie de la diffusion

Marcel Alexander, Corporation de la Salle André-Mathieu

Gilles Dessureault, Centre culturel de Joliette

Jean-Pierre Leduc, Valspec, président du conseil d'administration de RIDEAU

Marie-Claire Lévesque, administratrice de sociétés, trésorière du conseil d'administration de RIDEAU

Louise Martin, Corporation culturelle de Shawinigan, vice-présidente du conseil d'administration de RIDEAU

Équipe de RIDEAU

Colette Brouillé

Érika Palmer

Avec la collaboration des autres membres du conseil d'administration de RIDEAU, Josiane Beauvilliers, Francine d'Entremont, Jérôme Fèvre-Burdy, Lison Grenier, Martin Hurtubise, Robert Migué et Manon Pilote.

Remerciements

Nous tenons à remercier tous les diffuseurs qui ont participé et, surtout, consacré le temps pour fournir l'information nécessaire.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	1
1.1 Rappel du mandat	1
1.2 Méthodologie d'ensemble	2
1.3 Portée et limites de l'étude.....	2
1.4 Contenu de l'étude	2
2. NOTES MÉTHODOLOGIQUES.....	3
2.1 La population étudiée	3
2.2 Le questionnaire.....	5
2.3 L'administration du questionnaire	5
2.4 Le traitement des données et les variables d'analyse	6
3. LE CAS DE MONTRÉAL : UN RÉSEAU MUNICIPAL DE DIFFUSION CULTURELLE.....	8
4. LE SOUTIEN FINANCIER MUNICIPAL	9
4.1 Un soutien important au fonctionnement et aux activités de programmation régulière.....	9
4.2 Des contraintes particulièrement significatives pour l'utilisation de certaines sommes.....	11
5. LE SOUTIEN FINANCIER DES INSTANCES RÉGIONALES.....	12
5.1 Près de la moitié du soutien des instances régionales provient des MRC.....	12
5.2 Près des deux tiers du soutien est destiné au fonctionnement et aux activités de programmation régulière	13
5.3 Des contraintes pour la programmation non régulière et le développement de public.....	13
6. PORTRAIT ANALYTIQUE.....	15
6.1 Les municipalités des régions éloignées et les plus pauvres versent les aides moyennes les plus importantes	15
6.2 Les municipalités les plus pauvres, les plus petites et des régions éloignées sont celles qui accordent le plus haut soutien per capita ...	17
7. LES SERVICES COMPTABILISÉS.....	19
8. LES COMMENTAIRES.....	21
8.1 Le soutien municipal.....	21
8.2 Le soutien des instances régionales	21
9. CONCLUSION	22
ANNEXE – LE QUESTIONNAIRE	24

Liste des tableaux

Tableau 1	Répartition du financement public pour l'ensemble de la population étudiée dans le cadre de <i>l'Étude sur les coûts de la diffusion chez les diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU, 2009</i>	1
Tableau 2	Nombre de diffuseurs ayant reçu des aides municipales ou d'instances régionales.....	3
Tableau 3	Nombre de diffuseurs ayant participé à l'enquête.....	3
Tableau 4	Distribution du nombre des diffuseurs ayant reçu des aides municipales ou d'instances régionales et du montant des aides municipales et des instances régionales.....	4
Tableau 5	Distribution des montants d'aides publiques pour l'année 2009 selon la collecte de données effectuée pour l'étude des coûts de diffusion en 2009 et l'enquête réalisée en 2010 pour la présente analyse.....	6
Tableau 6	Répartition des aides du financement municipal.....	10
Tableau 7	Répartition des aides du financement régional.....	14
Tableau 8	Répartition des aides municipales totales et moyennes en fonction des variables d'analyse.....	16
Tableau 9	Répartition des aides municipales et régionales en fonction des variables d'analyse suivant la moyenne pondérée et l'écart type entre les diffuseurs.....	18
Tableau 10	Estimation des montants des services comptabilisés et des exemptions assumés par les municipalités.....	19
Tableau 11	Pourcentage des répondants bénéficiant de différents services comptabilisés ou exemptions et de la part assumée des municipalités.....	20

Liste des figures

Figure 1	Répartition du financement municipal selon les différentes catégories d'utilisation	9
Figure 2	Répartition du financement selon les différentes instances régionales	12
Figure 3	Répartition du financement régional selon les différentes catégories d'utilisation.....	13

1. INTRODUCTION

1.1 Rappel du mandat

En 2009, RIDEAU confiait à la firme DS 20|07 le mandat de réaliser une étude sur les coûts de la diffusion attribuables à l'activité des diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU. Cette démarche intitulée *Étude sur les coûts de la diffusion chez les diffuseurs pluridisciplinaires*, et dont le rapport final fut présenté en septembre 2009 lors de l'assemblée générale de RIDEAU, a mis en lumière l'importance du financement provenant du palier municipal.

Les résultats de l'étude permettaient de constater que les aides publiques reçues par les diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU totalisaient quelque 54,7 millions de dollars. Sans la prise en compte du soutien public reçu par les deux sociétés d'État que sont la Place des Arts et le Grand Théâtre de Québec, le montant de ces aides atteignait 30,1 millions de dollars.

L'examen en détail des aides publiques reçues montre que le palier fédéral accorde la part la plus faible (9 %) tandis que le palier provincial représente 22 % du total des aides. Les autres aides publiques (représentées à 93 % par le palier municipal) sont les plus importantes puisqu'elles représentent 69 % du total des aides publiques destinées aux diffuseurs (tableau 1).

Le grand constat de *l'Étude sur les coûts de la diffusion* était que le palier municipal accordait en 2009 quelque 19 millions de dollars aux diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU.

L'Étude permettait également de constater qu'un montant de 630 000 dollars provenait des instances régionales. À cela, il fallait ajouter les exemptions et les services fournis par un tiers dont le montant estimé avoisine 7 millions de dollars. Soulignons que le tiers qui fournit ces services est souvent une municipalité.

Tableau 1 – Répartition du financement public pour l'ensemble de la population étudiée dans le cadre de *l'Étude sur les coûts de la diffusion chez les diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU, 2009*

	Ensemble		Ensemble (moins 3) ¹	
Gouvernement fédéral	2 594 489	5 %	2 594 489	9 %
Gouvernement provincial	31 322 065	57 %	6 726 998	22 %
Autres aides publiques	20 749 876	38 %	20 736 376	69 %
Programmes disciplinaires	228 132	0 %	228 132	1 %
Total des aides publiques	54 666 429	100 %	30 057 862	100 %

¹ Trois diffuseurs ayant les montants de dépenses les plus élevés de la population étudiée correspondent à des cas atypiques dans la mesure où leur poids relatif influence l'interprétation des résultats. Ils ont été isolés avec la création d'une catégorie «ensemble moins trois».

Afin d'approfondir sa connaissance sur la dynamique de financement municipal et régional, la direction de RIDEAU a confié à la firme DS 20|07 le mandat de réaliser les travaux nécessaires afin :

- d'identifier, à partir des données recueillies dans l'*Étude sur les coûts de la diffusion*, les membres ayant reçu du financement ou des services du palier municipal ou régional;
- de déterminer l'usage auquel est destiné ce financement municipal ou régional (fonctionnement de l'organisation ou projets spécifiques).

1.2 Méthodologie d'ensemble

En termes méthodologiques, une nouvelle enquête par questionnaire a été effectuée auprès de tous les diffuseurs qui, dans la première étude menée en 2009, avaient indiqué recevoir soit du financement en provenance du palier municipal, soit du financement d'une instance régionale ou soit bénéficier d'exemptions ou de services fournis par un tiers.

Les données recueillies ont été traitées et analysées. Des précisions quant à la démarche d'administration du questionnaire, le traitement et l'analyse des résultats sont présentées au prochain chapitre.

1.3 Portée et limites de l'étude

La présente étude concerne uniquement les diffuseurs pluridisciplinaires québécois membres de RIDEAU. La population étudiée est constituée des diffuseurs qui lors de l'étude menée en 2009 ont signifié avoir reçu un financement en provenance soit du palier municipal, soit d'une instance régionale ou avoir bénéficié d'exemptions ou de services de la part d'un tiers.

L'étude est essentiellement basée sur les données recueillies auprès des diffuseurs par le biais d'un nouveau questionnaire. La qualité de la présente analyse dépend donc en grande partie de la fiabilité des réponses obtenues. Ces dernières apparaissent dans l'ensemble complètes et fiables, de même le taux de réponse obtenu est très bon. Ces éléments nous autorisent à affirmer que les résultats reflètent la situation des diffuseurs étudiés.

Soulignons toutefois que dans le cas des diffuseurs municipaux, compléter le questionnaire pouvait constituer un défi. En effet, l'intégration des diffuseurs à la structure municipale complique considérablement l'évaluation des dépenses effectuées. D'ailleurs, le cas de Montréal est présenté de manière distincte.

1.4 Contenu de l'étude

Le présent document s'articule en neuf chapitres. Le chapitre 2 qui suit précise les choix méthodologiques tandis que le troisième chapitre traite du cas particulier des diffuseurs de Montréal. Les chapitres 4 et 5 sont respectivement consacrés à l'analyse du soutien financier en provenance du palier municipal et des instances régionales. Le sixième chapitre présente une série d'analyses mettant en relation les soutiens financiers et le profil des diffuseurs. Le septième chapitre est consacré à une estimation des services comptabilisés provenant des municipalités. Les éléments les plus instructifs des commentaires recueillis dans le questionnaire administré sont synthétisés au chapitre 8. Enfin, des éléments de conclusion sont proposés au dernier chapitre.

2. NOTES MÉTHODOLOGIQUES

2.1 La population étudiée

RIDEAU compte 112 diffuseurs pluridisciplinaires répartis dans les 17 régions administratives du Québec. De ce nombre sont concernés par la présente analyse ceux ayant indiqué recevoir du financement en provenance du palier municipal ou d'une instance régionale ou bénéficier d'exemptions ou de services fournis par un tiers. Cet ensemble est composé de 94 diffuseurs dont 21 liés à la Ville de Montréal. Ainsi, seulement 16% des diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU, soit 18 diffuseurs, n'ont pas reçu de soutien des paliers municipal et régional en 2009. De ces derniers, 5 sont des cas atypiques (sociétés d'État, diffuseurs à vocations particulières, etc.). Parmi les 13 autres, nous ne pouvons pas identifier de tendance singulière en matière de statut (complémentaire, intermédiaire ou majeur) ou en fonction de leur localisation.

Tableau 2 – Nombre de diffuseurs ayant reçu des aides municipales ou d'instances régionales

	Nombre de diffuseurs	
Ville de Montréal	21	19 %
Avec aides municipales ou d'instances régionales	73	65 %
Sans aides municipales ou d'instances régionales	18	16 %
Total	112	100 %

2.1.2 Le taux de réponse à l'enquête

Pour les diffuseurs liés à la Ville de Montréal, nous avons pu traiter la situation de la totalité des diffuseurs, soit 21. À cet égard, les résultats obtenus lors du *Diagnostic du réseau municipal de diffusion culturelle* réalisé par Accès Culture en 2009 ont été d'un grand apport tout comme des discussions ciblées avec les représentants concernés de la Ville de Montréal.

Pour ce qui est des autres diffuseurs pluridisciplinaires composant l'ensemble étudié, 57 des 73, soit 78 %, ont répondu au questionnaire, ce qui représente un très bon taux de réponse.

Tableau 3 – Nombre de diffuseurs ayant participé à l'enquête

	Population étudiée	Nombre de répondants	Taux de réponse
Ville de Montréal	21	21	100 %
Avec aides municipales ou d'instances régionales	73	57	78 %
Sans aides municipales ou d'instances régionales	18	18	100 %
Total	112	96	86 %

Afin d'éviter toute distorsion dans l'interprétation des résultats, il était important de mettre en parallèle le taux de réponse au questionnaire et les sommes déclarées. En d'autres termes, il s'agissait de s'assurer que la

Analyse du financement municipal

Comme suite à l'Étude sur les coûts de la diffusion chez les diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU

Rapport final | octobre 2010

majorité de diffuseurs qui a répondu à la nouvelle enquête correspond également à la majorité du total du financement déclaré provenant du palier municipal ou d'instances régionales.

Ainsi, comme le montre le tableau 4, les diffuseurs autres que ceux de Montréal qui ont répondu au questionnaire (57), représente 61 % de la population étudiée tandis que les montants qu'ils ont reçu 47 % du total du financement consenti par les municipalités à cette population et 87 % des aides des instances régionales.

En tenant compte des diffuseurs liés à la Ville de Montréal, le pourcentage du total du financement consenti par les municipalités à la population étudiée s'établit à 81 %. Ce haut pourcentage permet de conclure que les interprétations qui en découleront seront significatives pour l'ensemble de la population concernée.

Du côté du financement octroyé par les instances régionales, on atteint 87 % des sommes totales, ce qui signifie que pratiquement tous ceux qui ont reçu de l'aide du palier régional ont répondu au questionnaire.

Tableau 4 – Distribution du nombre des diffuseurs ayant reçu des aides municipales ou d'instances régionales et du montant des aides municipales et des instances régionales

	Population étudiée		Aides municipales		Instances régionales	
	Nombre	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Ville de Montréal	21	22 %	6 399 998 \$	34 %	— \$	0 %
Répondants — Avec aides municipales ou d'instances régionales	57	61 %	8 991 107 \$	47 %	550 118 \$	87 %
Non-répondants — Avec aides municipales ou d'instances régionales	16	17 %	3 590 397 \$	19 %	79 827 \$	13 %
Total	94	100 %	18 981 502 \$	100 %	629 944 \$	100 %

2.2 Le questionnaire

Cette étude a réclamé une cueillette d'informations directement auprès des diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU ciblés par l'étude. La collecte s'est faite par le biais d'un questionnaire électronique prenant la forme d'un fichier Excel joint à un courriel personnalisé adressé directement aux diffuseurs concernés.

Le fichier comportait cinq onglets numérotés et de différentes couleurs qui permettaient d'accéder aux cinq différentes feuilles du questionnaire (le questionnaire est reproduit en annexe). Ces cinq onglets sont :

1. Un fichier introductif qui présentait la nature de l'étude et la méthode à privilégier pour répondre au questionnaire et retourner les résultats aux consultants.
2. Une fiche d'identification du répondant. Notons que pour assurer la conformité des réponses à celles obtenues lors de l'étude réalisée en 2009, des cellules actives et des menus déroulants étaient insérés au questionnaire.
3. Un questionnaire sur les montants détaillés provenant d'une municipalité selon une logique de comptabilité par activité. Dans cet onglet, était mentionné à la première ligne le montant que le diffuseur avait indiqué dans l'étude de 2009. Une fois ce montant ventilé selon les différents usages, la mention « valide » devait apparaître en bas de la feuille.
4. Un questionnaire sur les montants détaillés provenant d'instances régionales (MRC, CLD, CRE, SADC, etc.) selon une logique de comptabilité par activité et par instance. Dans cet onglet, était mentionné à la première ligne le montant que le diffuseur avait mentionné dans l'étude de 2009. Une fois ce montant ventilé selon les différentes instances, la mention « valide » devait apparaître.
5. Le questionnaire permettait de rendre compte des services comptabilisés et des exemptions de taxes offerts par la municipalité. Ils sont exprimés en pourcentage. Les services comptabilisés regroupent tous les services dont le diffuseur bénéficie et pour lesquels les charges sont payées par

la municipalité. Les exemptions de taxes correspondent aux taxes toujours payées par la municipalité.

Chacun des onglets comprenait une zone pour inscrire des commentaires.

L'année de référence de l'étude correspond à l'année retenue pour l'*Étude sur les coûts de la diffusion chez les diffuseurs pluridisciplinaires*, soit dans pratiquement tous les cas 2009.

2.3 L'administration du questionnaire

Une première version du questionnaire a été développée pour répondre aux besoins d'information de l'enquête avec l'aide d'un comité regroupant notamment des diffuseurs et des experts de telles études.

Un prétest a été organisé auprès d'une dizaine de diffuseurs, ce qui a permis de simplifier et de fiabiliser le questionnaire. La période de collecte des données s'est étendue sur plusieurs semaines.

2.1.3 Des montants révisés à la hausse

Entre la première étude portant sur *les coûts de la diffusion chez les diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU*, présentée en septembre 2009, et celle-ci traitant spécifiquement du financement municipal, une hausse des montants d'aide provenant des municipalités ou d'instances régionales a été constatée (tableau 5). Il est à rappeler que les nouveaux chiffres proviennent d'une part d'informations collectées auprès de la Ville de Montréal et d'autre part du questionnaire envoyé aux diffuseurs en 2010.

Plusieurs facteurs expliquent la révision des montants d'aide. D'abord, la Ville de Montréal a revu à la hausse l'évaluation des sommes consenties aux diffuseurs. En 2009, le *Diagnostic du réseau municipal de diffusion culturelle* n'était pas complété et le montant estimé était alors de 6,4 millions de dollars. Le montant définitif est en fait de près de 8,2 millions de dollars. Cet ajustement correspond à une hausse de 28 % des aides municipales pour l'année 2009.

Analyse du financement municipal

Comme suite à l'Étude sur les coûts de la diffusion chez les diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU

Rapport final | octobre 2010

Tableau 5 – Distribution des montants d'aides publiques pour l'année 2009 selon la collecte de données effectuée pour l'étude des coûts de diffusion en 2009 et l'enquête réalisée en 2010 pour la présente analyse

	Aides municipales			Instances régionales		
	Étude 2009	Enquête 2010	Δ %	Étude 2009	Enquête 2010	Δ %
Ville de Montréal	6 399 998 \$	8 172 600 \$	28 %	— \$	— \$	
Répondants — Avec aides municipales ou d'instances régionales	8 991 107 \$	9 427 044 \$	5 %	550 118 \$	681 621 \$	24 %
Non-répondants — Avec aides municipales ou d'instances régionales	3 590 397 \$	3 590 397 \$	0 %	79 827 \$	79 827 \$	0 %
Total	18 981 502 \$	21 190 040 \$	12 %	629 944 \$	761 447 \$	21 %

Deuxièmement, l'enquête de 2010 est beaucoup plus précise dans la provenance des montants, pour bien différencier les sources municipales et régionales, et dans l'utilisation de ces sommes. Dans certains cas, ces montants étaient différents de ce qui avait été indiqué lors de l'étude menée en 2009. Les répondants ont justifié ces écarts par l'obligation qu'ils ont eue de ventiler la somme totale par activités, ce qui les amener à prendre en compte d'autres montants ou à être plus précis. Ainsi, les montants d'aides municipales déclarés par les répondants lors dans la présente enquête ont été revus à la hausse, ce qui, au final, a représenté une légère augmentation de 5 % par rapport aux montants d'aides déclarées en 2009.

Conséquemment, le montant total des aides municipales pour l'année 2009 est passé de près de 19 millions à 21 millions de dollars. Rappelons que cette hausse est en grande partie attribuable aux nouvelles données provenant de la Ville de Montréal.

Un phénomène similaire a également été constaté pour les aides provenant d'instances régionales. En effet, lors de l'étude réalisée 2009, le montant était de 550 118 \$. Avec les résultats de l'enquête de 2010, ce montant doit être réajusté à hauteur de 681 621 \$, ce qui représente une hausse de 24 % par rapport au montant précédemment déclaré pour la même année de référence.

2.4 Le traitement des données et les variables d'analyse

Les variables d'analyse reposent sur des regroupements et des stratifications développées pour rendre compte des disparités de la population étudiée. Celles-ci sont détaillées ci-dessous et sont au nombre de quatre.

- Les catégories de diffuseurs soutenus : ont été différenciés les diffuseurs selon leur statut soit majeur, intermédiaire, complémentaire et ceux qui

ne sont pas soutenus au fonctionnement par le ministère de la Culture et des Communications et de la Condition féminine (MCCCF).

- Le type de région : cette variable établit une distinction entre les régions dites centrales, celles périphériques ou celles éloignées. Cette distribution selon les régions des résultats a été menée selon la typologie des régions administratives utilisée par le MCCCF. Les régions centrales regroupent Montréal et la Capitale-Nationale; les régions périphériques sont Chaudière-Appalaches, Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie; les régions intermédiaires sont Mauricie, Estrie, Outaouais, Centre-du-Québec; les régions éloignées sont Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamisque, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.
- La taille de la population de la municipalité : quatre catégories sont prises en compte soit les municipalités dont l'ensemble des habitants est inférieur à 10 000, donc qui représentent de très petites municipalités; celles qui se situent entre 10 000 et 29 999 habitants; celles faisant partie de la catégorie des 30 000 à 99 999 habitants; enfin les grandes municipalités dont le nombre d'habitants est de 100 000 ou plus.
- L'indice de richesse foncière uniformisée (RFU) per capita : cet indice est calculé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), il vise à identifier la richesse foncière et donc la capacité de taxation d'une municipalité. Plus l'indice est élevé, plus théoriquement la municipalité est riche. Cet indice a été évalué per capita afin de pouvoir comparer des municipalités de taille différente. Il est plus aisé de se rendre compte de la richesse d'une municipalité par rapport à une autre lorsque cette richesse foncière est considérée à l'échelle individuelle. Les catégories retenues sont les suivantes : un RFU per capita se chiffrant à moins de 85; de 85 à 106; et à 107 et plus.

Que ce soit pour la taille de la population des municipalités ou le RFU, les données de référence sont celles communiquées par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'année 2008.

Outre les variables d'analyse, pour permettre la comparaison des résultats, des mesures sont produites per capita. Par exemple, le soutien municipal est calculé per capita : il mesure combien la municipalité verse au diffuseur en moyenne par résident. Les mesures per capita sont calculées sur la base de la moyenne pondérée en revenant systématiquement aux mesures propres à chacun des diffuseurs. Il s'agit donc des mesures les plus précises possible.

3. LE CAS DE MONTRÉAL : UN RÉSEAU MUNICIPAL DE DIFFUSION CULTURELLE

Montréal est un cas particulier à plus d'un titre, ce qui a justifié son traitement isolé des autres municipalités. Sa singularité tient en premier lieu à sa taille puisque le territoire compte plus de 1,6 million d'habitants. Mais surtout, Montréal dispose d'un réseau municipal de diffusion organisé autour de 21 diffuseurs et qui correspond à l'utilisation de 60 lieux de diffusion de type professionnel dont 33 appartiennent à la Ville. En outre, son indice RFU est parmi les plus élevés du Québec avec un taux de 147, plaçant la Ville de Montréal dans la catégorie des municipalités les plus riches.

Le montant octroyé par la Ville au soutien de la diffusion est de 8 172 600 \$ pour l'année de référence (2009), soit un montant versé per capita de 5,04 \$.

Ce montant général de plus de 8 millions de dollars a été calculé comme suit : il comprend l'allocation budgétaire annuelle versée par les arrondissements (7,4 millions de dollars); la part municipale (50 %) des subventions en provenance de l'Entente MCCCCF/Ville (près de 250 000 \$) et 500 000 \$ en provenance de la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Ville de Montréal (DACP).

Ce montant de plus de 8 millions de dollars ne comprend donc pas le soutien à la diffusion du Conseil des arts de Montréal (CAM); un montant d'environ 1 million de dollars. Cette somme transite directement par les organisations artistiques et les artistes, et non pas par les diffuseurs. Ce montant ne comprend pas non plus les achats d'équipements et d'immobilisations des diffuseurs déboursés par la Ville.

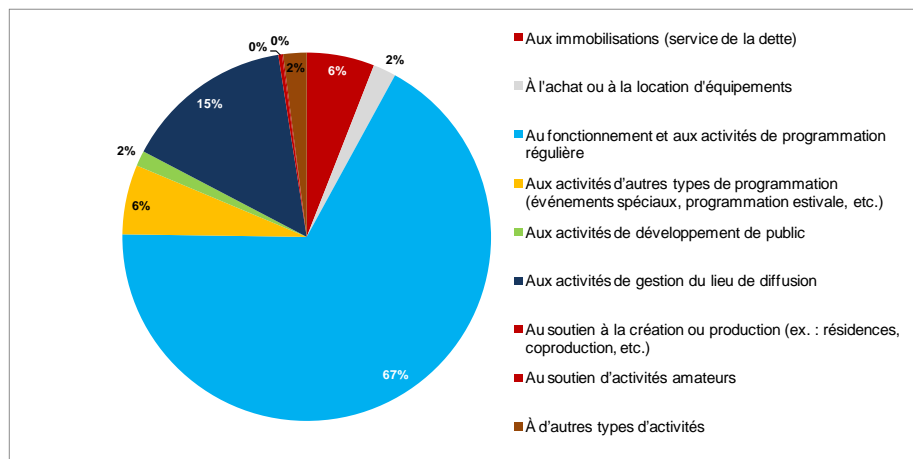
Également, ce montant n'intègre pas tout un ensemble de services. En effet, la participation des diffuseurs aux activités des arrondissements et de la Ville étant importante, ils bénéficient de nombreux services qui ne sont pas comptabilisés. Ces derniers sont difficiles à évaluer, mais ils représentent certainement plus d'un million de dollars pour les 21 diffuseurs que compte l'île de Montréal. Le terme de « services » inclut des postes aussi variés que les frais d'électricité, de chauffage, de déneigement, de réparation ou encore de conciergerie. Ce sont donc des sommes considérables affectées à des postes essentiels au bon fonctionnement d'un lieu de diffusion.

4. LE SOUTIEN FINANCIER MUNICIPAL

4.1 Un soutien important au fonctionnement et aux activités de programmation régulière

Selon les résultats de l'enquête et comme le présente la figure 1, 67 % des aides municipales sont destinées au fonctionnement et aux activités de programmation régulière des diffuseurs. Les autres types de programmation — soit les événements spéciaux, la programmation estivale, ou autres — correspondent à 6 % du soutien octroyé par les municipalités.

Figure 1 – Répartition du financement municipal selon les différentes catégories d'utilisation



Les sommes dédiées spécifiquement à la gestion du lieu de diffusion représentent 15 % des aides accordées. Les fins d'utilisation des sommes octroyées par les municipalités sont en général définies dans l'entente entre la municipalité et le diffuseur et peuvent avoir trait à la gestion du lieu à d'autres fins que celles de la programmation régulière.

Enfin, le troisième poste le plus significatif est celui des immobilisations (service de la dette), il représente pour les 57 répondants en moyenne 6 % de l'allocation municipale. L'achat ou la location d'équipements égale quant à lui à 2 % des aides.

Globalement, les montants dédiés aux activités de développement de public, au soutien à la création ou à la production ainsi qu'au soutien d'activités amateurs demeurent très modestes.

Analyse du financement municipal

Comme suite à l'Étude sur les coûts de la diffusion chez les diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU

Rapport final | octobre 2010

Tableau 6 – Répartition des aides du financement municipal

	Montant	% du total	Δ% avec ou sans contraintes
Aux immobilisations (service de la dette)	559 801,48 \$	6 %	
À l'achat ou à la location d'équipements	191 404,00 \$	2 %	
Au fonctionnement et aux activités de programmation régulière <u>sans contraintes particulières</u>	5 337 427,47 \$	57 %	84 %
Au fonctionnement et aux activités de programmation régulière <u>avec contraintes particulières</u>	1 000 449,00 \$	11 %	16 %
Aux activités d' autres types de programmation (événements spéciaux, programmation estivale, etc.) <u>sans contraintes particulières</u>	311 760,00 \$	3 %	54 %
Aux activités d' autres types de programmation (événements spéciaux, programmation estivale, etc.) <u>avec contraintes particulières</u>	264 611,00 \$	3 %	46 %
Aux activités de développement de public <u>sans contraintes particulières</u>	110 845,00 \$	1 %	86 %
Aux activités de développement de public <u>avec contraintes particulières</u>	17 500,00 \$	0 %	14 %
Aux activités de gestion du lieu de diffusion <u>sans contraintes particulières</u>	735 172,92 \$	8 %	52 %
Aux activités de gestion du lieu de diffusion <u>avec contraintes particulières</u>	666 559,00 \$	7 %	48 %
Au soutien à la création ou production (ex. : résidences, coproduction, etc.) <u>sans contraintes particulières</u>	28 023,00 \$	0 %	100 %
Au soutien à la création ou production (ex. : résidences, coproduction, etc.) <u>avec contraintes particulières</u>	— \$	0 %	0 %
Au soutien d' activités amateurs <u>sans contraintes particulières</u>	6 500,00 \$	0 %	61 %
Au soutien d' activités amateurs <u>avec contraintes particulières</u>	4 135,00 \$	0 %	39 %
À d'autres types d'activités	192 856,00 \$	2 %	
Total	9 427 043,87 \$	100 %	

4.2 Des contraintes particulièrement significatives pour l'utilisation de certaines sommes

Il était demandé de préciser si les sommes octroyées par la municipalité étaient assujetties à des contraintes particulières quant à leur emploi. Le tableau 6 ventile les sommes allouées par le palier municipal. Il est frappant de noter que globalement, les aides sont peu soumises à des contraintes d'utilisation de la part de la municipalité. Ainsi, seulement 16 % des sommes destinées au fonctionnement et aux activités de programmation régulière sont soumises à ces contraintes particulières.

Toutefois, dans les cas des autres types de programmation et du soutien d'activités amateurs, les proportions des aides soumises à des contraintes particulières atteignent respectivement les taux de 46 % et de 39 %. Aux vues des commentaires des répondants, il apparaît que pour le cas des activités liées à d'autres types de programmation que la programmation régulière, elles doivent souvent remplir un certain nombre de conditions pour accéder au financement. En ce qui a trait au soutien aux activités amateurs, qui représentent rappelons-le de petits montants, il s'agit souvent de commandes.

Dans le cas des sommes destinées à la gestion du lieu de diffusion, près de la moitié des montants sont assujettis à des contraintes particulières. Les commentaires recueillis indiquent une grande diversité de situations qui induit des ententes spécifiques comprenant parfois trois partenaires : le diffuseur, la municipalité, mais également le propriétaire du lieu de diffusion dans certains cas.

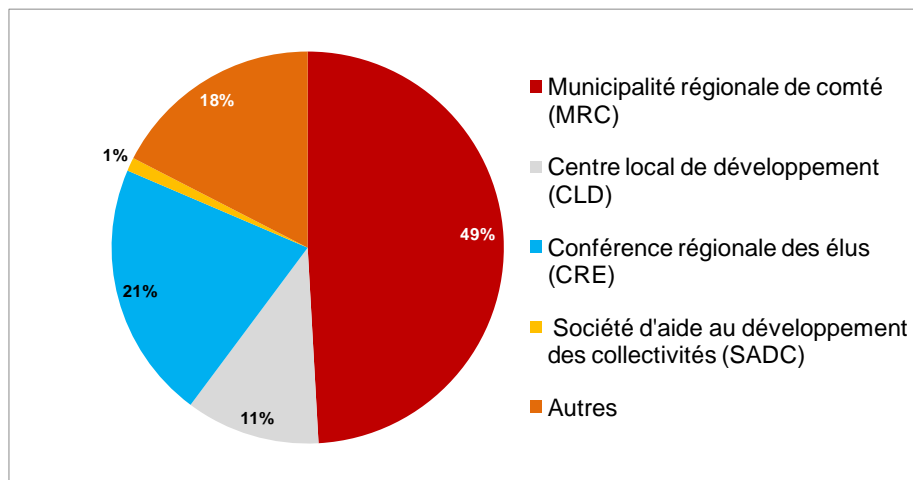
5. LE SOUTIEN FINANCIER DES INSTANCES RÉGIONALES

5.1 Près de la moitié du soutien des instances régionales provient des MRC

Les montants versés par les instances régionales sont beaucoup plus faibles que les aides municipales. Plus précisément, elles sont près de quatorze fois inférieures. Les municipalités régionales de comté (MRC) versent pratiquement la moitié (49 %) des sommes allouées dans le cadre du financement régional. Suivent les conférences régionales des élus (CRÉ) et les centres locaux de développement (CLD) avec respectivement 21 % et 11 % des aides.

De plus, selon les commentaires émis par les répondants, on constate des différences dans la nature des aides selon les instances. Les sommes semblent être souvent récurrentes lorsqu'elles proviennent d'une MRC que lorsqu'elles sont versées par un autre type d'instances (CLD, CRE, SADC). Ces dernières ont davantage tendance à supporter financièrement des projets très spécifiques ou ponctuels (la réalisation d'une étude par exemple). Une autre tendance se dégage ; la contribution des MRC apparaît plus souvent être remarquée lorsque le diffuseur évolue dans une municipalité de plus petite taille.

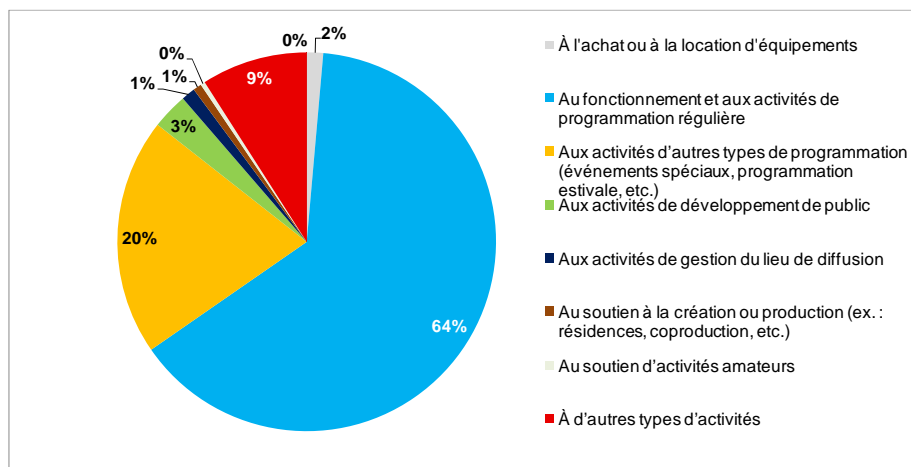
Figure 2 – Répartition du financement selon les différentes instances régionales



5.2 Près des deux tiers du soutien est destiné au fonctionnement et aux activités de programmation régulière

La répartition des montants selon leur usage est relativement similaire à celle qui a été constatée pour le financement municipal. En effet, près des deux tiers des sommes sont dévolues au fonctionnement et aux activités de programmation régulière. Les sommes allouées aux autres types de programmation (événements spéciaux, programmation estivale, etc.) sont pour leur part sensiblement plus élevées que ce qui a été constaté pour le palier municipal (respectivement 20 % pour le financement régional et 6 % pour le municipal). Le troisième poste en importance est celui ayant trait à des activités non spécifiées (catégorie «autres») qui représente 9 % des sommes totales octroyées par les instances régionales. Les activités de développement de public représentent quant à elles 3 % des aides.

Figure 3 – Répartition du financement régional selon les différentes catégories d'utilisation



5.3 Des contraintes pour la programmation non régulière et le développement de public

Comme dans le cas du financement municipal, les montants alloués par les instances régionales ne sont majoritairement pas soumis à des contraintes particulières. Ainsi, dans le cas du soutien au fonctionnement et aux activités de programmation régulière, les aides soumises à des contraintes particulières ne représentent que 11 % des montants octroyés.

À l'instar du soutien municipal, les aides des instances régionales aux autres types de programmation (événements spéciaux, programmation estivale, etc.) sont soumises à des conditions particulières à hauteur de 34 % des montants attribués.

Finalement, et c'est une spécificité du soutien régional, le développement de public est très largement assujéti à des contraintes particulières (95 %). Il faut toutefois pondérer l'importance de cette proportion par le fait que les montants concernés sont relativement faibles (tableau 7).

Analyse du financement municipal

Comme suite à l'Étude sur les coûts de la diffusion chez les diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU

Rapport final | octobre 2010

Tableau 7 – Répartition des aides du financement régional

	Montant	% du total	Δ% avec ou sans contraintes
Aux immobilisations (service de la dette)	— \$	0 %	
À l'achat ou à la location d'équipements	9 500 \$	1 %	
Au fonctionnement et aux activités de programmation régulière <u>sans contraintes particulières</u>	388 225 \$	57 %	89 %
Au fonctionnement et aux activités de programmation régulière <u>avec contraintes particulières</u>	47 647 \$	7 %	11 %
Aux activités d' autres types de programmation (événements spéciaux, programmation estivale, etc.) <u>sans contraintes particulières</u>	91 536 \$	13 %	66 %
Aux activités d' autres types de programmation (événements spéciaux, programmation estivale, etc.) <u>avec contraintes particulières</u>	46 410 \$	7 %	34 %
Aux activités de développement de public <u>sans contraintes particulières</u>	1 000 \$	0 %	5 %
Aux activités de développement de public <u>avec contraintes particulières</u>	20 000 \$	3 %	95 %
Aux activités de gestion du lieu de diffusion <u>sans contraintes particulières</u>	8 000 \$	1 %	100 %
Aux activités de gestion du lieu de diffusion <u>avec contraintes particulières</u>	—	0 %	0 %
Au soutien à la création ou production (ex. : résidences, coproduction, etc.) <u>sans contraintes particulières</u>	5 000 \$	1 %	100 %
Au soutien à la création ou production (ex. : résidences, coproduction, etc.) <u>avec contraintes particulières</u>	—	0 %	0 %
Au soutien d' activités amateurs <u>sans contraintes particulières</u>	2 500 \$	0 %	100 %
Au soutien d' activités amateurs <u>avec contraintes particulières</u>	—	0 %	0 %
À d'autres types d'activités	61 803 \$	9 %	
Total	681 621 \$	100 %	

6. PORTRAIT ANALYTIQUE

6.1 Les municipalités des régions éloignées et les plus pauvres versent les aides moyennes les plus importantes

Le portrait analytique du financement public a permis de mettre en lumière un certain nombre de dynamiques. Rappelons que l'analyse a été menée selon les variables suivantes : le statut du diffuseur (majeur, intermédiaire, complémentaire et non soutenu au fonctionnement) ; le type de régions dans lequel il se trouve (centrale, périphérique, intermédiaire ou éloignée); la taille de la population de la municipalité qu'il dessert et qui le finance; et enfin, la richesse foncière uniformisée per capita de la municipalité.

La moyenne par bénéficiaire des sommes permet de saisir rapidement les dynamiques ayant trait au financement puisqu'elle concerne uniquement les diffuseurs ayant reçu du financement de la part de la municipalité.

Premier constat, ce sont les diffuseurs dits « majeurs » qui reçoivent en moyenne les sommes les plus importantes soit 310 025 \$ comparé à 118 092 \$ pour un diffuseur intermédiaire et 37 409 \$ pour un diffuseur complémentaire. Cette première constatation est relativement logique puisqu'elle traduit la « taille » du diffuseur : plus celle-ci est importante, plus il reçoit un soutien important de la part de la municipalité pour assurer son fonctionnement.

En revanche, les conclusions que l'on peut tirer de la variable d'analyse concernant la localisation régionale du diffuseur sont plus surprenantes. En effet, un diffuseur évoluant dans une région dite centrale reçoit en moyenne des sommes moins importantes de la part de la municipalité tandis que le diffuseur localisé en région éloignée reçoit en moyenne un montant plus élevé de la part du palier municipal. Ainsi, un diffuseur de régions centrales recevra en moyenne 77 650 \$, un diffuseur de régions périphériques 159 767 \$ et les diffuseurs de régions intermédiaires et éloignées respectivement 231 311 \$ et 230 034 \$. Pour interpréter la pleine portée de ces résultats, il faut prendre en compte que la catégorie des régions centrales n'intègre pas les 21 diffuseurs du réseau de la Ville de Montréal. En intégrant ces derniers, la contribution moyenne s'élève alors à 350 231 \$.

L'analyse selon la taille de la municipalité en nombre d'habitants montre que les montants versés sont proportionnels à la taille de la municipalité. Ainsi, une ville de moins de 10 000 habitants verse en moyenne à un diffuseur 35 170 \$ par année, alors qu'une ville se situant dans la tranche de 30 000 à 99 999 habitants versera plus de dix fois cette somme soit 395 545 \$. Cependant, cette logique semble ne plus tenir pour les villes de plus de 100 000 habitants; le soutien moyen s'établissant à 285 697 \$. Dans ce dernier cas, il faut prendre en considération le fait que les grandes villes comptent parfois plusieurs diffuseurs : leur soutien global à la diffusion est donc subdivisé entre plusieurs diffuseurs.

Finalement, l'analyse selon la richesse foncière per capita des municipalités montre que ce sont les villes les plus pauvres qui investissent le plus en moyenne. Ainsi, une ville dont le RFU per capita est de moins de 85 alloue 235 249 \$ à un diffuseur sur l'année alors qu'une ville beaucoup plus riche, dont l'indice se situe entre 85 et 106, ne contribue que pour 182 538 \$. Les villes les plus riches versent quant à elles un montant moyen de 151 464 \$. Ce résultat n'intègre pas les 21 diffuseurs du réseau de la Ville de Montréal. En prenant en compte ces derniers, la contribution moyenne s'élève alors à 282 285 \$.

Analyse du financement municipal

Comme suite à l'Étude sur les coûts de la diffusion chez les diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU

Rapport final | octobre 2010

Tableau 8 – Répartition des aides municipales totales et moyennes en fonction des variables d'analyse

	Total	Par catégorie		Par bénéficiaire	
		Nombre	Moyenne	Nombre	Moyenne
Ville de Montréal	8 172 600 \$	21	389 171 \$	21	389 171 \$
Ensemble des 57	9 427 044 \$	57	165 387 \$	49	192 389 \$
Non soutenus au fonctionnement	306 496 \$	5	61 299 \$	3	102 165 \$
Majeurs	7 130 581 \$	26	274 253 \$	23	310 025 \$
Intermédiaires	1 653 286 \$	15	110 219 \$	14	118 092 \$
Complémentaires	336 680 \$	11	30 607 \$	9	37 409 \$
Régions centrales	232 950 \$	5	46 590 \$	3	77 650 \$
Régions périphériques	3 195 340 \$	24	133 139 \$	20	159 767 \$
Régions intermédiaires	3 238 348 \$	14	231 311 \$	14	231 311 \$
Régions éloignées	2 760 406 \$	14	197 172 \$	12	230 034 \$
Population de la municipalité					
Moins de 10 000	351 703 \$	13	27 054 \$	10	35 170 \$
De 10 000 à 29 999	1 405 830 \$	17	82 696 \$	16	87 864 \$
De 30 000 à 99 999	3 955 445 \$	14	282 532 \$	10	395 545 \$
100 000 et plus	3 714 066 \$	13	285 697 \$	13	285 697 \$
RFU per capita					
Moins de 85	4 234 478 \$	19	222 867 \$	18	235 249 \$
De 85 à 106	2 920 608 \$	19	153 716 \$	16	182 538 \$
107 et plus	2 271 958 \$	19	119 577 \$	15	151 464 \$

6.2 Les municipalités les plus pauvres, les plus petites et des régions éloignées sont celles qui accordent le plus haut soutien per capita

Afin d'affiner nos constats, nous avons procédé à une analyse per capita en fonction de la population des municipalités, mais également des populations desservies. Ce faisant, nous avons également intégré le financement des instances régionales.

En premier lieu, pour les diffuseurs dits « majeurs », ceux-ci reçoivent en moyenne les sommes per capita les plus importantes, que ce soit sur la base de la population de la municipalité, de la population desservie ou en tenant compte du soutien régional. La « taille » du diffuseur influence donc positivement le montant du soutien reçu tant municipal que régional per capita.

Plus le diffuseur est en région excentrée plus la contribution municipale per capita sera importante. Ainsi, un diffuseur en région éloignée recevra 12,36 \$ per capita contre 2,58 \$ pour un diffuseur de région intermédiaire, 1,89 \$ s'il est en région périphérique et 0,14 \$ dans le cas où il se trouverait en région centrale. Il faut toutefois noter que la contribution de la Ville de Montréal, qui n'est pas prise en compte dans le dernier calcul, est de 5,04 \$ per capita.

Lorsque l'on prend en compte la taille de la population de la municipalité, la tendance se confirme : plus la municipalité est petite, plus elle accorde un soutien important au diffuseur. Une municipalité de moins de 10 000 habitants versera 9,07 \$ per capita en moyenne pondérée alors qu'une ville de 100 000 habitants et plus n'allouera que 0,97 \$ per capita au diffuseur. Il faut toutefois conserver à l'esprit que les grandes villes peuvent compter plusieurs diffuseurs : leur soutien global à la diffusion est donc subdivisé entre plusieurs diffuseurs.

La richesse foncière per capita influence aussi directement la contribution des municipalités per capita et ce, de manière paradoxale : plus la municipalité est pauvre, plus sa contribution est importante. Les municipalités ayant un RFU per capita de moins 85 soutiennent les

diffuseurs à hauteur de 10,71 \$ per capita, alors que celles ayant un RFU per capita de 107 et plus, ne contribuent qu'à hauteur de 0,69 \$.

Finalement, la dynamique principale du financement municipal voudrait que les municipalités les moins riches, les plus petites et les plus éloignées représentent celles qui accordent le soutien le plus important per capita aux diffuseurs pluridisciplinaires.

Néanmoins, cette réalité statistique cache des disparités importantes qui peuvent être mises à jour en ayant recours au calcul de l'écart-type entre les diffuseurs. Même s'il peut être communément admis qu'une petite municipalité à faibles revenus, en région éloignée aura davantage tendance à soutenir son diffuseur qu'une grande ville, le diffuseur étant un acteur fondamental de la vie culturelle, il n'en reste pas moins que les écarts d'une municipalité à une autre peuvent être très grands. En témoigne l'écart-type entre les versements municipaux moyens per capita, que ce soit sur le plan de la taille de la municipalité (28,62 pour les municipalités de moins de 10 000 habitants) ou du RFU per capita (22,69 pour les municipalités ayant un RFU per capita inférieur à 85).

La moyenne pondérée cache des réalités variables : il existe de petites municipalités à faibles revenus en régions éloignées qui, toutes proportions gardées, consentent d'importants investissements en diffusion et d'autres municipalités de même catégorie qui investissent très peu. Or, comme le démontre la présente étude, l'importance relative du financement municipal fait de cette instance un partenaire essentiel. Dans ces conditions, toute inconstance des engagements — associée parfois à une versatilité politique comme l'indique les commentaires des diffuseurs — crée des situations de dépendance et de stress financier susceptibles de menacer la survie de certains diffuseurs.

Analyse du financement municipal

Comme suite à l'Étude sur les coûts de la diffusion chez les diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU

Rapport final | octobre 2010

Tableau 9 – Répartition des aides municipales et régionales en fonction des variables d'analyse suivant la moyenne pondérée et l'écart type entre les diffuseurs

	Nombre	Moyenne pondérée				Écart-type entre les diffuseurs		
		Indice RFU (richesse foncière uniformisée) per capita	Soutien municipal per capita	Soutien municipal per capita (population desservie)	Soutien régional per capita (population desservie)	Soutien municipal per capita	Soutien municipal per capita (population desservie)	Soutien régional per capita (population desservie)
Ville de Montréal	21	147	5,04 \$	5,04 \$				
Ensemble des 57	57	108	1,96 \$	1,08 \$	0,08 \$	15,91	10,83	2,74
Non soutenus au fonctionnement	5	102	0,42 \$	0,25 \$	0,00 \$	9,65	9,81	
Majeurs	26	109	3,18 \$	1,37 \$	0,08 \$	10,81	11,10	0,40
Intermédiaires	15	110	1,30 \$	1,02 \$	0,10 \$	25,21	12,10	4,50
Complémentaires	11	108	0,60 \$	0,48 \$	0,12 \$	9,52	10,07	0,52
Régions centrales	5	109	0,14 \$	0,11 \$	0,02 \$	0,06	0,07	
Régions périphériques	24	113	1,89 \$	0,72 \$	0,12 \$	10,06	10,48	3,52
Régions intermédiaires	14	104	2,58 \$	1,77 \$	0,03 \$	23,34	3,59	0,57
Régions éloignées	14	83	12,36 \$	8,18 \$	0,07 \$	15,69	16,11	0,22
Population de la municipalité								
Moins de 10 000	13	96	9,07 \$	1,26 \$	0,54 \$	28,62	16,35	4,92
De 10 000 à 29 999	17	91	5,00 \$	1,42 \$	0,22 \$	5,87	6,19	0,48
De 30 000 à 99 999	14	89	5,99 \$	2,81 \$	0,19 \$	14,57	15,10	0,52
100 000 et plus	13	113	0,97 \$	0,61 \$	0,01 \$	2,91	1,35	0,02
RFU per capita								
Moins de 85	19	76	10,71 \$	5,02 \$	0,13 \$	22,69	12,67	0,51
De 85 à 106	19	94	2,60 \$	1,01 \$	0,11 \$	7,60	7,90	0,53
107 et plus	19	117	0,69 \$	0,46 \$	0,05 \$	11,52	11,64	4,29

7. LES SERVICES COMPTABILISÉS

Certains diffuseurs bénéficient de services comptabilisés ou d'exemptions. Les services comptabilisés sont les services obtenus par le diffuseur et payés en tout ou en partie par un tiers. Ce tiers est souvent une municipalité. L'étude réalisée en 2009 n'était pas en mesure d'évaluer le niveau de cette contribution. Ces services incluent par exemple le paiement du salaire d'employés, le prêt de locaux, le paiement des frais d'entretien, de chauffage ou autres. Les exemptions concernent les taxes. Certains diffuseurs peuvent être exemptés de taxes foncières, de taxes scolaires ou de taxes d'affaires ou encore un tiers les assume à leur place.

Pour les 57 répondants à l'enquête, 73 % des services comptabilisés et 90 % des exemptions sont assumés par une municipalité pour un montant total de près de 3,8 millions de dollars (voir les détails tableau 11).

En tenant compte des montants révisés par la Ville de Montréal et en projetant les résultats de l'enquête 2010 sur les estimations de l'étude réalisée en 2009 pour les non-répondants, on obtient une estimation de la contribution municipale aux services comptabilisés et aux exemptions d'un montant de près de 6,3 millions de dollars (tableau 10).

Tableau 10 – Estimation des montants des services comptabilisés et des exemptions assumés par les municipalités

	Base d'après l'étude 2009	Total municipal estimé
Ville de Montréal	516 228 \$	1 500 000 \$
Répondants — Avec aides municipales ou d'instances régionales	4 866 405 \$	3 782 876 \$
Non-répondants — Avec aides municipales ou d'instances régionales	1 297 599 \$	1 008 682 \$
Total	6 680 232 \$	6 291 559 \$

On peut considérer que cette somme de 6,3 millions de dollars s'ajoute à la contribution de 21,2 millions de dollars du palier municipal sous forme d'aides publiques. En 2009, les municipalités ont contribué à hauteur de près de 27,5 millions de dollars au financement des diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU.

Analyse du financement municipal

Comme suite à l'Étude sur les coûts de la diffusion chez les diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU

Rapport final | octobre 2010

Tableau 11 – Pourcentage des répondants bénéficiant de différents services comptabilisés ou exemptions et de la part assumée des municipalités

	Services ou exemptions obtenus		Projection montant total	Part assumée par les municipalités	
	Nombre de répondants	% des répondants		% selon les répondants	Estimation du montant
Services comptabilisés					
Administration					
Salaires du personnel	12	21 %	837 033 \$	64 %	538 093 \$
Honoraires	5	9 %	67 782 \$	50 %	33 891 \$
Prêt de locaux	26	46 %	651 563 \$	93 %	603 299 \$
Prêt d'équipements	10	18 %	36 481 \$	72 %	26 236 \$
Fonctionnement					
Service téléphonique	11	19 %	26 568 \$	71 %	18 977 \$
Photocopie	15	26 %	34 192 \$	74 %	25 237 \$
Matériel de bureau	9	16 %	30 973 \$	63 %	19 358 \$
Messagerie	11	19 %	40 100 \$	68 %	27 437 \$
Exploitation					
Entretien	20	35 %	320 812 \$	81 %	260 659 \$
Chauffage et climatisation	24	42 %	522 797 \$	68 %	356 622 \$
Électricité	26	46 %	581 166 \$	69 %	402 808 \$
Assurances	16	28 %	82 798 \$	77 %	64 151 \$
Réparations mineures	17	30 %	91 374 \$	80 %	73 099 \$
Déneigement	23	40 %	122 900 \$	73 %	89 671 \$
Autres services	4	7 %	93 267 \$	56 %	52 463 \$
Total des services comptabilisés			3 539 804 \$	73 %	2 592 001 \$
Exemptions					
Taxes foncières	19	33 %	621 072 \$	95 %	590 018 \$
Taxes scolaires	18	32 %	183 722 \$	84 %	154 713 \$
Taxes d'affaires	14	25 %	60 000 \$	92 %	55 385 \$
Surtaxe sur immeuble (non résidentiel)	10	18 %	461 807 \$	85 %	390 759 \$
Total des exemptions			1 326 601 \$	90 %	1 190 876 \$
Grand total			4 866 405 \$	78 %	3 782 876 \$

8. LES COMMENTAIRES

Une des spécificités de l'enquête menée sur le financement municipal tient au fait que les participants ont largement commenté leurs réponses. Ce constat est peu courant, dans le cas des questionnaires essentiellement de nature financière, les commentaires sont généralement peu nombreux. Ces commentaires visaient essentiellement à expliquer la nature et les modalités du financement municipal. Dans tous les cas, ils démontrent la grande diversité des situations et des conditions du soutien municipal et régional.

8.1 Le soutien municipal

Les commentaires ayant trait au financement municipal visent majoritairement à décrire une situation complexe ou à expliciter une réponse qui ne reflète pas entièrement la réalité de l'organisation.

Cette complexité se retrouve dans les ententes nouées avec le municipal pour certaines desquelles les contraintes peuvent être en partie implicites. Cela dénote également la présence d'un historique et de pratiques particulières entre le diffuseur et la municipalité.

Les cas les plus spécifiques semblent être davantage le fait des petites communautés et du monde rural. La relation au financement municipal est là aussi complexe avec une nature des ententes peu claire qui touche notamment la mise à disposition de bâtiments.

Les commentaires font également état de plusieurs ententes tripartites nouées entre la municipalité, le diffuseur et une institution ou commission scolaire. Avec l'accroissement du nombre d'acteurs au sein de l'entente, croît également la complexité des relations.

En outre, quelques diffuseurs évoquent le fait que certaines parties de leurs budgets sont comptabilisées à même les budgets municipaux. Ces montants sont difficiles à extraire du bilan financier de la municipalité, ce qui a pour conséquence une méconnaissance, de la part du diffuseur, des chiffres réels de certaines de ses dépenses.

8.2 Le soutien des instances régionales

Peu de commentaires concernent le financement des instances régionales. Néanmoins, ceux-ci indiquent que les sommes allouées par les instances régionales, à l'exception des MRC, correspondent majoritairement à la mise en place de projets spécifiques et ponctuels tels que la réalisation d'un plan d'affaires ou encore d'une étude de faisabilité.

9. CONCLUSION

L'Étude sur les coûts de la diffusion chez les diffuseurs pluridisciplinaires réalisée en 2009 a mis en lumière l'importance du financement provenant du palier municipal. On a pu estimer que le palier municipal injectait directement 19 millions de dollars pour les diffuseurs, ce qui en faisait de loin la principale source de financement public. À cela, il fallait ajouter en outre les exemptions et services comptabilisés de la part d'un tiers, dont le montant estimé avoisinait les 7 millions de dollars. Rappelons que ce tiers est souvent une municipalité. Nous avons également constaté que 630 000 dollars provenaient des instances régionales.

L'étude de 2010 a permis de préciser ces montants par le biais d'une nouvelle enquête par questionnaire réalisée auprès de tous les diffuseurs ayant mentionné recevoir du financement municipal ou régional lors de l'étude réalisée en 2009. Globalement, la qualité des réponses et le taux de réponse sont excellents, ce qui nous autorise à affirmer que les résultats reflètent la situation des diffuseurs étudiés.

La validation de certains résultats auprès de la Ville de Montréal et la précision de l'outil de collecte d'information spécifique aux financements municipal et régional conduisent à réviser le montant total d'aides municipales pour l'année 2009 de 19 millions à 21,2 millions de dollars et celui des instances régionales de 630 000 à 682 000 dollars.

Certains diffuseurs bénéficient de services comptabilisés ou d'exemptions : 73 % des services comptabilisés et 90 % des exemptions sont assumés par une municipalité. En tenant compte des montants révisés par la Ville de Montréal, la contribution municipale aux services comptabilisés et aux exemptions atteint 6,3 millions de dollars. En somme, avec ces ajustements en 2009, les municipalités ont contribué à hauteur de près de 27,5 millions de dollars au soutien des diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU.

Quelque 68 % des aides municipales sont destinées au fonctionnement et aux activités de programmation régulière. Les autres types de programmation (événements spéciaux, programmation estivale, etc.) correspondent 6 % du soutien. Les sommes dédiées spécifiquement à la gestion du lieu de diffusion représentent quant à elles 15 % des aides

accordées. Seulement 16 % des sommes destinées au fonctionnement et aux activités de programmation régulière sont soumises à des contraintes particulières. Toutefois, dans les cas des autres types de programmation et du soutien aux activités amateurs, la proportion des aides soumises à des contraintes particulières atteint respectivement le taux de 46 % et de 39 %.

Les montants versés par les instances régionales sont quatorze fois inférieurs aux aides municipales. Les MRC versent pratiquement la moitié des sommes allouées. La répartition des montants est relativement similaire à celle du financement municipal puisque près des deux tiers des sommes sont dévolus au fonctionnement et aux activités de programmation régulière. Les sommes allouées aux autres types de programmation (événements spéciaux, programmation estivale, etc.) représentent 20 % du financement des instances régionales. Les montants alloués ne sont majoritairement pas soumis à des contraintes particulières.

Le portrait analytique du financement public a permis de mettre en lumière un certain nombre de dynamiques. L'analyse a été menée selon les variables suivantes : le statut du diffuseur (majeur, intermédiaire, complémentaire et non soutenu au fonctionnement); le type de régions dans lequel il est situé (centrale, périphérique, intermédiaire ou éloignée); la taille de la population de la municipalité qu'il dessert et qui le finance; et enfin, la richesse foncière uniformisée per capita. L'analyse a été menée en fonction de la contribution moyenne aux bénéficiaires de même qu'en fonction de la contribution moyenne per capita sur les bases de la population de la municipalité et la population desservie. Dans les deux cas, les conclusions sont convergentes :

- Les diffuseurs dits « majeurs » reçoivent les aides moyennes ainsi que les montants per capita les plus importants que ce soit sur la base de la population de la municipalité, de la population desservie ou en tenant compte du soutien régional. La « taille » du diffuseur influence donc positivement le soutien tant municipal que régional.
- Les diffuseurs des régions éloignées reçoivent les aides moyennes ainsi que les montants per capita les plus importants, que ce soit sur la base

de la population de la municipalité, de la population desservie ou en tenant compte du soutien régional. « L'éloignement » du diffuseur influence donc positivement le soutien tant municipal que régional.

- Les mêmes constats sont remarquables pour la richesse foncière per capita. Plus une municipalité a une richesse foncière per capita faible, plus les diffuseurs reçoivent des aides moyennes ainsi que des montants per capita importants. C'est un paradoxe apparent, la « pauvreté » d'une municipalité influence positivement son soutien aux diffuseurs.
- La taille de la municipalité du diffuseur influence positivement le soutien municipal globalement. Toutefois, cette relation s'inverse si on mesure la contribution per capita : celle-ci diminue en fonction de la taille grandissante de la municipalité. Dans ce dernier cas, il faut prendre en considération que les grandes villes comptent parfois plusieurs diffuseurs : leur soutien global à la diffusion est donc subdivisé entre plusieurs diffuseurs.

Finalement, la dynamique qui ressort principalement de l'étude du financement municipal est que les municipalités les moins riches, les plus petites et les plus éloignées sont celles qui accordent le soutien le plus conséquent per capita aux diffuseurs pluridisciplinaires. Cette réalité statistique cache toutefois des disparités importantes : la mesure de la dispersion des valeurs autour de la moyenne (écart type) indique en effet des différences considérables. Il existe donc de petites municipalités à faibles revenus en régions éloignées qui investissent de façon importante en diffusion sur leur territoire et d'autres municipalités de mêmes catégories qui investissent très peu, précarisant d'autant la situation de leur diffuseur.

Les répondants à l'enquête ont largement commenté leur réponse. Les commentaires visaient essentiellement à expliquer la nature et les modalités du financement municipal. Les explications illustraient la grande diversité, voire une complexité, des situations et des conditions du soutien municipal et régional.

ANNEXE – LE QUESTIONNAIRE

Onglet 1 - Introduction

L'an passé, en 2009, à la même période, nous vous sollicitons pour recueillir des données en lien avec l'*Étude sur les coûts de la diffusion* menée par RIDEAU. Les résultats de cette étude se sont avérés riches et précieux pour mieux comprendre la situation actuelle de la diffusion pluridisciplinaire au Québec. Ces résultats ont notamment permis de constater que les instances municipales et régionales représentaient des partenaires financiers importants.

Les données recueillies à partir du questionnaire que vous avez rempli l'an dernier nous permettent, avec des analyses additionnelles, d'avoir une connaissance plus fine des sommes investies ou services rendus par les municipalités et les instances régionales. Toutefois, ces données ne nous permettent pas de cerner l'usage de ces sommes : à quels types de dépenses sont destinées les sommes provenant des municipalités et des instances régionales? C'est là la question à laquelle nous cherchons à répondre.

Nous vous sollicitons donc pour connaître l'usage des sommes que vous avez reçues d'une municipalité ou d'instances régionales. Les sommes visées apparaissent à l'onglet «revenus» du questionnaire que vous avez rempli l'an dernier ainsi qu'à l'onglet services comptabilisés. Pour faciliter la cueillette d'informations, **le présent questionnaire a été personnalisé**. Nous avons déjà inscrit aux onglets 3 et 4 les sommes ou les services comptabilisés que vous avez indiqué avoir reçus et pour lesquels nous souhaitons approfondir notre connaissance. Votre travail consiste donc à répartir ces sommes en fonction des usages pour lesquels elles étaient destinées et de préciser dans quelle mesure les services comptabilisés sont fournis par une municipalité ou une instance régionale.

Comme l'an dernier, cette étude commande une cueillette d'information directement auprès de **tous les diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU qui reçoivent du financement ou des services d'une municipalité**. Elle nécessite l'obtention de données détaillées permettant de bien cerner les usages des sommes et services provenant des municipalités et des instances régionales. La crédibilité et la qualité de l'étude dépendent donc de l'engagement de tous ces diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU à remplir avec précision l'ensemble du présent questionnaire.

Confidentialité

Les renseignements que vous fournirez seront analysés par regroupement afin d'assurer la confidentialité des répondants. RIDEAU s'engage à garantir la confidentialité des informations collectées dans le cadre de l'étude et de traitements subséquents.

Directives

❖ Enregistrez d'abord le fichier Excel joint au courriel sur votre ordinateur: vous devez travailler sur votre ordinateur pour pouvoir sauvegarder vos réponses.

❖ Ouvrez le fichier; il comporte **5 onglets numérotés** et de différentes couleurs. Un onglet est un élément qui dépasse du cadre de la feuille au bas de votre écran et qui permet d'accéder aux 5 différentes feuilles qui composent le présent fichier. Il s'agit de cliquer sur l'onglet pour accéder aux différentes feuilles et d'utiliser les flèches apparaissant à gauche de votre écran pour vous déplacer d'un onglet à l'autre. Les 5 onglets sont donc les suivants:

1. Introduction : vous êtes sur cette feuille introductive.

2. Identification : inscrivez dans le tableau les informations demandées. Seules les cellules en jaune (la même couleur que le présent texte) sont actives; vous devez répondre dans ces espaces. Pour simplifier la réponse au questionnaire, certaines cellules disposent d'un menu déroulant, il s'agit de cliquer sur le menu déroulant et de faire un choix parmi les différentes réponses possibles.

3. Municipalité : il s'agit de spécifier les usages auxquels sont destinées les sommes reçues d'une municipalité. Le montant total que vous avez indiqué avoir reçu d'une municipalité dans le questionnaire rempli en 2009 est reporté dans le présent onglet. C'est ce montant que vous devez répartir selon les usages. Nous vous conseillons de lire l'ensemble du questionnaire avant de le remplir. Seules les cellules en jaune sont actives. Si le montant que vous avez indiqué l'an dernier était de 0 \$, vous n'avez pas à remplir cet onglet.

4. Instances régionales : l'exercice est le même que le précédent concernant les municipalités, toutefois, vous devez faire l'exercice selon les différentes instances régionales puisque le questionnaire rempli l'an dernier ne permettait pas ce type de distinction. Nous spécifions le montant total que vous avez indiqué avoir reçu des instances régionales dans le questionnaire rempli en 2009 à cet onglet. C'est ce montant que vous devez répartir selon les instances et les usages. Nous vous conseillons de lire l'ensemble du questionnaire avant de le remplir. Seules les cellules en jaune sont actives. Si le montant que vous avez indiqué l'an dernier était de 0 \$, vous n'avez pas à remplir cet onglet.

5. Services comptabilisés : nous cherchons à savoir dans quelle mesure les municipalités contribuent aux activités des diffuseurs sous forme de services. Nous reproduisons à cet onglet les réponses que vous nous avez communiquées l'an dernier à l'onglet «services comptabilisés», nous vous demandons pour chacun d'eux de spécifier ceux qui proviennent d'une municipalité.

Nous vous demandons de détailler certaines informations. Dans le cas où vous ne disposez pas de ces détails, vous devez évaluer les montants au meilleur de votre connaissance. Au bas de chacune des feuilles, une section commentaires, vous permet de préciser l'information transmise.

❖ Enregistrez vos réponses à fréquence régulière. Une fois le questionnaire complété, c'est-à-dire les feuilles apparaissant aux 5 onglets, joignez le fichier à un courriel que vous adressez à administration@ds2007.ca, **au plus tard le 16 avril 2010**.

❖ Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de précisions, n'hésitez pas à communiquer avec nous :

> Par courriel : administration@ds2007.ca

> Par téléphone, au bureau de DS 2007, en demandant Pascale Daigle ou Pierre-Olivier Saire au 514-509-1143

Onglet 2 - Identification

Identification de l'organisme	
Nom de l'organisme	
Nom du répondant	
Téléphone où rejoindre le répondant	

Estimation de la population de la municipalité où est situé le diffuseur (en nombre)	
Estimation de la population desservie par le diffuseur (en nombre)	

Nombre de lieux de diffusion utilisés	
Parmi les lieux de diffusion utilisés, combien sont la propriété d'une municipalité?	

Nombre de lieux de diffusion gérés	
Parmi les lieux de diffusion gérés, combien sont la propriété d'une municipalité?	

Bénéficiez-vous de privilèges particuliers liés à l'accès ou l'utilisation de ces lieux?	
--	--

Si vous bénéficiez-vous de privilèges particuliers liés à l'accès ou l'utilisation de lieux, veuillez en spécifier la nature (ex. : mise à la disposition gratuitement par la municipalité, etc.) :

--

Nous vous invitons à fournir des commentaires ou des précisions concernant l'information transmise dans cette feuille du questionnaire

--

Onglet 3 – Municipalité

Le financement provenant d'une municipalité

Vous avez mentionné au questionnaire sur l'Étude des coûts de la diffusion avoir reçu un soutien financier provenant d'une municipalité. Ce montant est de :

Si ce montant n'est pas nul, indiquez ci-bas comment ce montant doit être dépensé selon l'entente avec la municipalité. Une fois ce montant ventilée selon les différents usages, la mention **VALIDE** doit apparaître au bas de cette feuille à la ligne 40.

Aux immobilisations (service de la dette)

À l'achat ou à la location d'équipements

Au fonctionnement et aux activités de programmation régulière sans contraintes particulières

Au fonctionnement et aux activités de programmation régulière avec contraintes particulières

Spécifiez les contraintes (par exemple : inclure dans la programmation des artistes locaux, des artistes de la relève, etc.)

Aux activités d'autres types de programmation (événements spéciaux, programmation estivale, etc.) sans contraintes particulières

Aux activités d'autres types de programmation (événements spéciaux, programmation estivale, etc.) avec contraintes particulières

Spécifiez les contraintes (par exemple : inclure dans la programmation des artistes locaux, des artistes de la relève, etc.)

Aux activités de développement de public sans contraintes particulières

Aux activités de développement de public avec contraintes particulières

Spécifiez les contraintes (par exemple : salaire de la personne à l'animation ou au développement de public, activités particulières, etc.)

Aux activités de gestion du lieu de diffusion sans contraintes particulières

Aux activités de gestion du lieu de diffusion avec contraintes particulières

Spécifiez les contraintes (par exemple : assurer le paiement du salaire d'un concierge, mettre le lieu à la disposition de la communauté x jours par an, etc.)

Au soutien à la création ou production (ex. : résidences, coproduction, etc.) sans contraintes particulières

Au soutien à la création ou production (ex. : résidences, coproduction, etc.) avec contraintes particulières

Spécifiez les contraintes (par exemple : assurer le paiement du salaire d'un concierge, mettre le lieu à la disposition de la communauté x jours par an, etc.)

Au soutien d'activités amateurs sans contraintes particulières

Au soutien d'activités amateurs avec contraintes particulières

Spécifiez les contraintes (par exemple : soutien professionnel ou technique, etc.)

À d'autres types d'activités

Spécifiez le type d'activités et les contraintes s'il y a lieu

Total de vos dépenses ventilées - \$

Quand le total de vos dépenses ventilées égale le montant reçu, le questionnaire indique VALIDE **VALIDE**

Nous vous invitons à fournir des commentaires ou des précisions concernant l'information transmise dans cette feuille du questionnaire

Onglet 3 – Instances régionales

Financement provenant d'instances régionales (MRC, CLD, CRE, SADC, etc.)

Vous avez mentionné au questionnaire sur l'Étude des coûts de la diffusion avoir reçu un soutien financier provenant d'une instance régionale (MRC, CLD, CRE, SADC, etc.). Ce montant est de :	- \$
--	------

Si ce montant n'est pas nul, ventiler ce montant selon son origine
 Une fois ce montant ventilée selon les différents usages, la mention **VALIDE** doit apparaître à la ligne 11.

Municipalité régionale de comté (MRC)	
Centre local de développement (CLD)	
Conférence régionale des élus (CRE)	
Société d'aide au développement des collectivités (SADC)	
Autre précisez:	
Total de vos dépenses ventilées	- \$
Quand le total de vos dépenses ventilées égale le montant reçu, le questionnaire indique	VALIDE

Pour les instances qui ont octroyé un soutien financier, veuillez compléter les sections qui suivent:

Le soutien financier de la Municipalité régionale de comté (MRC) est de :	0 \$
Si ce montant n'est pas nul, indiquez ci-bas comment ce montant doit être dépensé selon l'entente avec la MRC. Une fois ce montant ventilée selon les différents usages, la mention VALIDE doit apparaître à la ligne 52.	
Aux immobilisations (service de la dette)	- \$
À l'achat ou à la location d'équipements	- \$
Au fonctionnement et aux activités de programmation régulière <u>sans contraintes particulières</u>	- \$
Au fonctionnement et aux activités de programmation régulière <u>avec contraintes particulières</u>	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : inclure dans la programmation des artistes locaux, des artistes de la relève, etc.)	
Aux activités d'autres types de programmation (événements spéciaux, programmation estivale, etc.) <u>sans contraintes particulières</u>	- \$
Aux activités d'autres types de programmation (événements spéciaux, programmation estivale, etc.) <u>avec contraintes particulières</u>	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : inclure dans la programmation des artistes locaux, des artistes de la relève, etc.)	
Aux activités de développement de public <u>sans contraintes particulières</u>	- \$
Aux activités de développement de public <u>avec contraintes particulières</u>	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : salaire de la personne à l'animation ou au développement de public, activités particulières, etc.)	
Aux activités de gestion du lieu de diffusion <u>sans contraintes particulières</u>	- \$
Aux activités de gestion du lieu de diffusion <u>avec contraintes particulières</u>	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : assurer le paiement du salaire d'un concierge, mettre le lieu à la disposition de la communauté x jours par an, etc.)	
Au soutien à la création ou production (ex. : résidences, coproduction, etc.) <u>sans contraintes</u>	- \$
Au soutien à la création ou production (ex. : résidences, coproduction, etc.) <u>avec contraintes</u>	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : assurer le paiement du salaire d'un concierge, mettre le lieu à la disposition de la communauté x jours par an, etc.)	
Au soutien d'activités amateurs <u>sans contraintes particulières</u>	- \$
Au soutien d'activités amateurs <u>avec contraintes particulières</u>	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : soutien professionnel ou technique, etc.)	
À d'autres types d'activités	- \$
Spécifiez le type d'activités et les contraintes s'il y a lieu	
Total de vos dépenses ventilées	- \$
Quand le total de vos dépenses ventilées égale le montant reçu, le questionnaire indique	VALIDE

Étude sur les coûts de la diffusion chez les diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU

Rapport final | octobre 2010

Le soutien financier du Centre local de développement (CLD) est de : **0 \$**

Si ce montant n'est pas nul, indiquez ci-bas comment ce montant doit être dépensé selon l'entente avec le CLD.

Une fois ce montant ventilée selon les différents usages, la mention **VALIDE** doit apparaître à la ligne 89.

Aux immobilisations (service de la dette)	- \$
À l'achat ou à la location d'équipements	- \$
Au fonctionnement et aux activités de programmation régulière <u>sans contraintes particulières</u>	- \$
Au fonctionnement et aux activités de programmation régulière <u>avec contraintes particulières</u>	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : inclure dans la programmation des artistes locaux, des artistes de la relève, etc.)	
Aux activités d' autres types de programmation (événements spéciaux, programmation estivale, etc.) <u>sans contraintes particulières</u>	- \$
Aux activités d' autres types de programmation (événements spéciaux, programmation estivale, etc.) <u>avec contraintes particulières</u>	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : inclure dans la programmation des artistes locaux, des artistes de la relève, etc.)	
Aux activités de développement de public <u>sans contraintes particulières</u>	- \$
Aux activités de développement de public <u>avec contraintes particulières</u>	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : salaire de la personne à l'animation ou au développement de public, activités particulières, etc.)	
Aux activités de gestion du lieu de diffusion <u>sans contraintes particulières</u>	- \$
Aux activités de gestion du lieu de diffusion <u>avec contraintes particulières</u>	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : assurer le paiement du salaire d'un concierge, mettre le lieu à la disposition de la communauté x jours par an, etc.)	
Au soutien à la création ou production (ex. : résidences, coproduction, etc.) <u>sans contraintes</u>	- \$
Au soutien à la création ou production (ex. : résidences, coproduction, etc.) <u>avec contraintes</u>	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : assurer le paiement du salaire d'un concierge, mettre le lieu à la disposition de la communauté x jours par an, etc.)	
Au soutien d' activités amateurs <u>sans contraintes particulières</u>	- \$
Au soutien d' activités amateurs <u>avec contraintes particulières</u>	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : soutien professionnel ou technique, etc.)	
À d' autres types d'activités	- \$
Spécifiez le type d'activités et les contraintes s'il y a lieu	
Total de vos dépenses ventilées	- \$
Quand le total de vos dépenses ventilées égale le montant reçu, le questionnaire indique	VALIDE

Le soutien financier de la Conférence régionale des élus (CRE) est de : **0 \$**

Si ce montant n'est pas nul, indiquez ci-bas comment ce montant doit être dépensé selon l'entente avec la CRE.

Une fois ce montant ventilée selon les différents usages, la mention **VALIDE** doit apparaître à la ligne 128.

Aux immobilisations (service de la dette)	- \$
À l'achat ou à la location d'équipements	- \$
Au fonctionnement et aux activités de programmation régulière <u>sans contraintes particulières</u>	- \$
Au fonctionnement et aux activités de programmation régulière <u>avec contraintes particulières</u>	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : inclure dans la programmation des artistes locaux, des artistes de la relève, etc.)	
Aux activités d' autres types de programmation (événements spéciaux, programmation estivale, etc.) <u>sans contraintes particulières</u>	- \$
Aux activités d' autres types de programmation (événements spéciaux, programmation estivale, etc.) <u>avec contraintes particulières</u>	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : inclure dans la programmation des artistes locaux, des artistes de la relève, etc.)	
Aux activités de développement de public <u>sans contraintes particulières</u>	- \$
Aux activités de développement de public <u>avec contraintes particulières</u>	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : salaire de la personne à l'animation ou au développement de public, activités particulières, etc.)	
Aux activités de gestion du lieu de diffusion <u>sans contraintes particulières</u>	- \$
Aux activités de gestion du lieu de diffusion <u>avec contraintes particulières</u>	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : assurer le paiement du salaire d'un concierge, mettre le lieu à la disposition de la communauté x jours par an, etc.)	
Au soutien à la création ou production (ex. : résidences, coproduction, etc.) <u>sans contraintes</u>	- \$
Au soutien à la création ou production (ex. : résidences, coproduction, etc.) <u>avec contraintes</u>	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : assurer le paiement du salaire d'un concierge, mettre le lieu à la disposition de la communauté x jours par an, etc.)	
Au soutien d' activités amateurs <u>sans contraintes particulières</u>	- \$
Au soutien d' activités amateurs <u>avec contraintes particulières</u>	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : soutien professionnel ou technique, etc.)	
À d' autres types d'activités	- \$
Spécifiez le type d'activités et les contraintes s'il y a lieu	
Total de vos dépenses ventilées	- \$
Quand le total de vos dépenses ventilées égale le montant reçu, le questionnaire indique	VALIDE

Étude sur les coûts de la diffusion chez les diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU

Rapport final | octobre 2010

Le soutien financier de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) est de : **0 \$**

Si ce montant n'est pas nul, indiquez ci-bas comment ce montant doit être dépensé selon l'entente avec la SADC.

Une fois ce montant ventilée selon les différents usages, la mention **VALIDE** doit apparaître à la ligne 167.

Aux immobilisations (service de la dette)	- \$
À l'achat ou à la location d'équipements	- \$
Au fonctionnement et aux activités de programmation régulière sans contraintes particulières	- \$
Au fonctionnement et aux activités de programmation régulière avec contraintes particulières	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : inclure dans la programmation des artistes locaux, des artistes de la relève, etc.)	
Aux activités d'autres types de programmation (événements spéciaux, programmation estivale, etc.) sans contraintes particulières	- \$
Aux activités d'autres types de programmation (événements spéciaux, programmation estivale, etc.) avec contraintes particulières	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : inclure dans la programmation des artistes locaux, des artistes de la relève, etc.)	
Aux activités de développement de public sans contraintes particulières	- \$
Aux activités de développement de public avec contraintes particulières	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : salaire de la personne à l'animation ou au développement de public, activités particulières, etc.)	
Aux activités de gestion du lieu de diffusion sans contraintes particulières	- \$
Aux activités de gestion du lieu de diffusion avec contraintes particulières	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : assurer le paiement du salaire d'un concierge, mettre le lieu à la disposition de la communauté x jours par an, etc.)	
Au soutien à la création ou production (ex. : résidences, coproduction, etc.) sans contraintes	- \$
Au soutien à la création ou production (ex. : résidences, coproduction, etc.) avec contraintes	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : assurer le paiement du salaire d'un concierge, mettre le lieu à la disposition de la communauté x jours par an, etc.)	
Au soutien d'activités amateurs sans contraintes particulières	- \$
Au soutien d'activités amateurs avec contraintes particulières	- \$
Spécifiez les contraintes (par exemple : soutien professionnel ou technique, etc.)	
À d'autres types d'activités	- \$
Spécifiez le type d'activités et les contraintes s'il y a lieu	
Total de vos dépenses ventilées	- \$
Quand le total de vos dépenses ventilées égale le montant reçu, le questionnaire indique	VALIDE

Le soutien financier de : **0** **0 \$**

Si ce montant n'est pas nul, indiquez ci-bas comment ce montant doit être dépensé selon l'entente intervenue.

Une fois ce montant ventilée selon les différents usages, la mention **VALIDE** doit apparaître à la ligne 206.

Aux immobilisations (service de la dette)	
À l'achat ou à la location d'équipements	
Au fonctionnement et aux activités de programmation régulière sans contraintes particulières	
Au fonctionnement et aux activités de programmation régulière avec contraintes particulières	
Spécifiez les contraintes (par exemple : inclure dans la programmation des artistes locaux, des artistes de la relève, etc.)	
Aux activités d'autres types de programmation (événements spéciaux, programmation estivale, etc.) sans contraintes particulières	
Aux activités d'autres types de programmation (événements spéciaux, programmation estivale, etc.) avec contraintes particulières	
Spécifiez les contraintes (par exemple : inclure dans la programmation des artistes locaux, des artistes de la relève, etc.)	
Aux activités de développement de public sans contraintes particulières	
Aux activités de développement de public avec contraintes particulières	
Spécifiez les contraintes (par exemple : salaire de la personne à l'animation ou au développement de public, activités particulières, etc.)	
Aux activités de gestion du lieu de diffusion sans contraintes particulières	
Aux activités de gestion du lieu de diffusion avec contraintes particulières	
Spécifiez les contraintes (par exemple : assurer le paiement du salaire d'un concierge, mettre le lieu à la disposition de la communauté x jours par an, etc.)	
Au soutien à la création ou production (ex. : résidences, coproduction, etc.) sans contraintes	
Au soutien à la création ou production (ex. : résidences, coproduction, etc.) avec contraintes	
Spécifiez les contraintes (par exemple : assurer le paiement du salaire d'un concierge, mettre le lieu à la disposition de la communauté x jours par an, etc.)	
Au soutien d'activités amateurs sans contraintes particulières	
Au soutien d'activités amateurs avec contraintes particulières	
Spécifiez les contraintes (par exemple : soutien professionnel ou technique, etc.)	
À d'autres types d'activités	
Spécifiez le type d'activités et les contraintes s'il y a lieu	
Total de vos dépenses ventilées	- \$
Quand le total de vos dépenses ventilées égale le montant reçu, le questionnaire indique	VALIDE

Onglet 4 – Instances régionales

Services comptabilisés et exemptions

Indiquez la part en pourcentage du service ou de l'exemption qui est offert par la municipalité.
Par exemple, si le service comptabilisé est offert par la municipalité, indiquez 100% et s'il est rendu par une institution scolaire, indiquez 0%.

	Services ou exemptions obtenus	Pourcentage municipal
Services comptabilisés *		
Administration		
Salaires du personnel		
Honoraires		
Prêt de locaux		
Prêt d'équipements		
Fonctionnement		
Service téléphonique		
Photocopie		
Matériel de bureau		
Messagerie		
Exploitation		
Entretien		
Chauffage et climatisation		
Électricité		
Assurances		
Réparations mineures		
Déneigement		
Autres services		

Exemptions *		
Taxes foncières		
Taxes scolaires		
Taxes d'affaires		
Surtaxe sur immeuble (non résidentiel)		

Nous vous invitons à fournir des commentaires ou des précisions concernant l'information transmise dans cette feuille du questionnaire